



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 26/018/INF-BÂT**

**SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2026**

**OBJET :** INFRASTRUCTURES  
BÂTIMENTS - Travaux de réhabilitation du sol de la dalle omnisports du complexe sportif du Pruneddu - Mise à jour du programme - Mise à jour du plan de financement.

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de février à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 02 février 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Vincent GAMBINI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Santina FERRACCI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Johanna GUIDICELLI ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

**Absents :** Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Ange Paul VACCA ; Marcu Antonu TAFANI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA.

**Avaient donné procuration :** Marie-Luce SAULI à Nathalie APOSTOLATOS ; Didier LORENZINI à Paule COLONNA CESARI ; Nathalie MAISETTI à Dumenica VERDONI ; Marcu Antonu TAFANI à Grégory SUSINI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 7<sup>ème</sup> Adjointe déléguée à l'Action générale d'organisation et de promotion des activités physiques et sportives dans la commune, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Inauguré en 2012, le complexe sportif du Pruneddu doit faire l'objet de travaux de réhabilitation et de modernisation.

La nature de certains de ces travaux sont éligibles à l'appel à projets « Dispusizioni transitorii 2025 » de la Cullettività di Corsica, approuvé par délibération n° 25/038 AC du 28 mars 2025 :

- Revêtement de sol de la salle omnisports (275 560,00 € HT)
- Aménagement d'une buvette intérieure (40 000,00 € HT)
- Aménagements extérieurs (écoulement des eaux de pluie principalement) et travaux de reprise d'étanchéité et d'électricité dans le secteur « Clubs » (55 000,00 € HT)

Par délibération n° 25/123/INF-BAT du 15 juillet 2025, la commune de Portivechju a approuvé le programme de travaux ci-dessus.

Le plan de financement prévisionnel pour conduire cette opération était le suivant :

DESIGNATION	TAUX	MONTANT HT €
Travaux de réhabilitation		370 560,00
<b>Aides CdC / Dispusizioni transitorii 2025</b>	<b>40,00 %</b>	<b>148 224,00</b>
<b>Total des aides sollicitées</b>	<b>40,00 %</b>	<b>148 224,00</b>
Montant HT de la part communale	60,00 %	222 336,00
Montant TVA	10,00 %	37 056,00
Montant TTC de la part communale		259 392,00
<b>Montant total opération TTC</b>		<b>407 616,00</b>

Suite aux premières études et aux travaux d'urgence mené sur site, la Commune souhaite concentrer les travaux sur la réfection du sol de la dalle omnisports du complexe sportif du Pruneddu, pour un montant prévisionnel de 358 809,80 € HT, soit 398 571,96 € TTC, détaillé comme suit :

	Montant HT	Montant TTC
<b>Travaux</b>	320 000,00 €	352 000,00 €
<b>Etudes</b>	38 809,80 €	46.571,76 €
<b>TOTAL</b>	358 809,80€	398 571,96 €

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DESIGNATION	TAUX	MONTANT HT €
Dépense globale HT		358 809,80
<b>Aides ETAT</b>	<b>80,00 %</b>	<b>287 047,84</b>
<b>Total des aides sollicitées</b>	<b>80,00 %</b>	<b>287 047,84</b>
Montant HT de la part communale	20,00 %	71 761,96
Montant TVA		39 761,96
Montant TTC de la part communale		111 523,92
<b>Montant total opération TTC</b>		<b>398 571,76</b>

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement ci-avant présenté pour la réhabilitation du sol sportif du gymnase du complexe sportif du Pruneddu.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus présenté par la 7<sup>ème</sup> Adjointe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 25/125/INF-BÂT du 15 juillet 2025 sur les travaux de réhabilitation au niveau du complexe sportif du Pruneddu - Demande de subvention au titre de l'appel à projets « Dispuzioni transitorii 2025 » de la Culletività di Corsica,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 06 février 2026,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** d'approuver les travaux de réfection du sol de la dalle omnisports du complexe sportif du Pruneddu, pour un montant prévisionnel de 358 809,80 € HT, soit 398 571,76 € TTC.

**ARTICLE 2 :** d'approuver le plan de financement de l'opération tel que défini dans le rapport qui précède, comprenant des aides d'un montant de 287 047,84 €, soit 80 % de la dépense HT, et réservant une part communale de 71 761,96 € HT, soit 111 523,92 € TTC, tel que résumé ci-dessous :

DESIGNATION	TAUX	MONTANT HT €
Dépense globale HT		358 809,80
<b>Aides ETAT</b>	<b>80,00 %</b>	<b>287 047,84</b>
<b>Total des aides sollicitées</b>	<b>80,00 %</b>	<b>287 047,84</b>
Montant HT de la part communale	20,00 %	71 761,96
Montant TVA		39 761,96
Montant TTC de la part communale		111 523,92
<b>Montant total opération TTC</b>		<b>398 571,76</b>

**ARTICLE 3 :** d'autoriser le Maire à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de la subvention au taux qui y est indiqué.

**ARTICLE 4 :** d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la Commune tout document utile au financement et à la réalisation des actions visées à l'article 1.

**ARTICLE 5 :** Les crédits en dépenses et en recettes afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	32
Nombre de membres présents	22
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	26
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

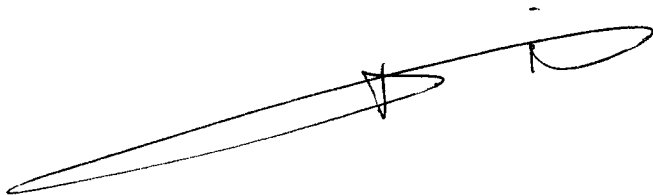
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance

Petru VESPERINI

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop at the end and a vertical stroke crossing it near the middle.